

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-556

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Secrétariat général Service de coordination et d'appui	N° 2017-556

Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la présente mandature, quatre groupes politiques sont déclarés au Conseil de Métropole :

- Le groupe Communauté d'avenir (63 conseillers) ;
- Le groupe des élus socialistes et apparentés (29 conseillers) ;
- Le groupe Europe écologie – les verts (6 conseillers) ;
- Le groupe des élus communistes et apparentés (6 conseillers).

1 - Les frais de fonctionnement pris en charge

Les crédits dédiés à la rémunération des collaborateurs des groupes sont prévus par une autre délibération. Des locaux métropolitains sont mis gratuitement à disposition des groupes.

Les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériels de bureau, ainsi que des frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur, en date du 6 mars 1995, précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée et des natures de dépenses autorisées.

2 - Modalités de répartition des crédits 2017 entre les 4 groupes constitués

La répartition des crédits entre les groupes est basée sur l'attribution d'une part fixe, octroyée de façon égale à tous les groupes, et d'une part variable chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'eux. Ce

principe est retenu depuis la délibération n°2000/0086 du 21 janvier 2000, conformément à la circulaire du 6 mars 1995 qui précise le libre choix, par l'assemblée délibérante, du montant et de la répartition. Pour l'exercice 2017, il est proposé de reconduire le même mode de calcul dans la répartition des crédits, soit :

- Part fixe : 1/3 du montant soit 19 365 € (4841,25 € par groupe) ;
- Part variable : 2/3 du montant soit 38 730 € ;

Sur la part fixe, chaque groupe percevra donc un montant de 4 841,25 €.

La part variable sera répartie au prorata du nombre d'élus composant chaque groupe :

- Groupe Communauté d'avenir : 23 461 € (soit 38 730 x 63/104) ;
- Groupe des élus socialistes et apparentés : 10 800 € (soit 38 730 x 29/104) ;
- Groupe Europe écologie-les verts : 2 234 € (soit 38 730 x 6/104) ;
- Groupe des élus communistes et apparentés : 2 234 € (soit 38 730 x 6/104).

Au total (part fixe + part variable), les groupes constitués disposeront donc des enveloppes suivantes, pour l'année 2017 :

- **Groupe Communauté d'avenir : 28 302,25 € (23 461 € + 4 841,25 €) ;**
- **Groupe des élus socialistes et apparentés : 15 641,25 € (10 800 € + 4 841,25 €) ;**
- **Groupe Europe écologie-les verts : 7 075,25 € (2 234 € + 4 841,25 €) ;**
- **Groupe des élus communistes et apparentés : 7 075,25 € (2 234 € + 4 841,25 €).**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-7 et L5215-18 qui portent sur le fonctionnement des groupes d'élus,

VU la circulaire du 6 mars 1995 portant l'application de la loi n°95-65 du 19/01/1995 relative au financement de la vie publique (NOR : INTB950079C),

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017/23 du 27 janvier 2017 approuvant le budget primitif 2017 de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE des crédits ont été ouverts au budget primitif 2017 pour financer les frais de fonctionnement des groupes politiques et qu'il convient de préciser la répartition de ces crédits entre les groupes,

DECIDE

Article 1 : Les crédits inscrits au budget primitif 2017 pour le financement des groupes politiques – chapitre 658 – article 65862 – fonction 01 – sont prévus à hauteur de 58 095 euros pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Article 2 : Est approuvée la répartition entre les groupes politiques existants, qui s'effectue sur la base d'une part fixe, attribuée équitablement à chaque groupe, et d'une part variable, attribuée au prorata du nombre de membres de chaque groupe, rapporté à l'effectif total des conseillers.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2017	le Président,
	Monsieur Alain JUPPE